

Renforcer la mise en place de la **trame noire** en complément de la trame verte et bleue

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Aménager avec et pour la biodiversité en zone urbaine

PROBLÉMATIQUES

L'urbanisation est à l'origine de l'installation de nombreuses sources lumineuses, que ce soit pour la sécurité des habitants, la publicité et les vitrines commerçantes ou bien la mise en valeur du patrimoine architectural. Selon l'Office National de la Biodiversité, 85 % du territoire métropolitain était exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse en 2020. Les conséquences de cette luminosité, dont la grande majorité éclaire le ciel, sont la désorientation de la faune nocturne, la perturbation du cycle de vie des végétaux, l'impact sur la santé humaine (rythme circadien), la consommation énergétique et les dépenses publiques. L'AREC et les syndicats d'énergie ont d'ailleurs estimé à 70 millions d'euros la dépense publique annuelle sur la Nouvelle-Aquitaine (pour 1 000 000 de points lumineux). Le développement de la Trame Noire, réseau formé de corridors écologiques garantissant une certaine obscurité, permettrait de réduire ces nuisances et ces impacts, aussi bien sur la faune et la flore que sur les habitants.

DESCRIPTION

1. Réduire l'éclairage public/privé

- Appliquer la réglementation existante sur l'éclairage urbain (normes) et étendre la réglementation locale aux zones commerciales éclairées la nuit : voirie, bâtiments, enseignes.
- Etablir un diagnostic de l'impact de l'éclairage sur la biodiversité (faune, flore) et adapter les solutions : éviter l'éclairage dans les zones à forts enjeux de biodiversité ; réduire l'éclairage (adaptation de l'intensité, spectre lumineux, plages d'éclairage, ...) dans les zones où on ne peut pas le supprimer.
- Pour l'éclairage public, étudier la possibilité d'inverser la tarification heures pleines/heures creuses pour une mise en œuvre progressive, mettre en place des expérimentations.
- Se rapprocher des syndicats départementaux d'énergie pour mettre en place un schéma communal de la pollution lumineuse adossé au schéma directeur de l'éclairage.

2. Accompagner la mise en place de la trame noire en favorisant une culture commune

- Conduire une réflexion sur l'urbanisme et les usages des espaces publics : pallier l'insécurité des personnes en cas d'éclairage moindre, veiller à la sécurité routière en privilégiant les espaces de déplacement doux.
- Conditionner les financements de projets à la prise en compte de la trame noire (cf. fiche E47).
- Partager des retours d'expériences.
- Expliquer et renforcer l'application de la réglementation (cf. fiche E44).
- Sensibiliser à la pollution lumineuse, communiquer auprès des habitants, des jeunes et des usagers, pour une meilleure acceptation. Par exemple, développer les animations sur la biodiversité nocturne à destination de tous les publics : marches et balades nocturnes, « nuit de la chouette », astronomie,...
- Mettre en avant les intérêts de la trame noire :

Renforcer la mise en place de la trame noire en complément de la Trame Verte et Bleue

- Assurer la continuité des espèces nocturnes, aussi bien pour la faune que pour la flore.
- Economies d'énergie et réduction de la dépense publique.
- Qualité de vision pour l'astronomie de loisirs et le tourisme astronomique.
- Réduction de la pollution lumineuse (réduction de nuisances, bienfaits sur le sommeil,...).

3. Développer le tourisme étoilé

- Créer un réseau de lieux exceptionnels d'observation du ciel étoilé, en prenant appui sur les collectivités labellisées "Villes et Villages étoilés".
- Sensibiliser les opérateurs touristiques à la protection du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne.
- Réduire les impacts lumineux des lieux touristiques et du patrimoine bâti en soutenant les dispositifs innovants et durables de mise en lumière (ingénierie, création artistique et architecturale).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

Différentes collectivités intègrent d'ores et déjà la trame noire dans leur politique biodiversité, notamment :

- Bordeaux Métropole qui a lancé des premières études de définition d'une "trame noire" pour limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité sur son territoire et qui intègre la thématique dans son plan d'actions Biodiver'Cité 2021-2026.
- la ville de Niort qui définit 2 trames noires et a remplacé l'éclairage public par des ampoules LED spécialement conçues pour ce projet, moins consommatrices en termes d'énergie et permettant de varier l'intensité. Par ailleurs, certaines zones, notamment en périphérie de la ville, bénéficient de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h 30 du matin.
- la Communauté d'agglomération de La Rochelle qui a engagé une réflexion sur la Trame Noire en amont de projets tels que les pistes cyclables, les cheminements piétons, ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre de collectivités labellisées « Villes et Villages étoilés »
- Mise en place d'indicateurs pour suivre la pollution lumineuse au niveau régional
- Formation des collectivités sur la trame noire
- Appropriation de la trame noire par les citoyens et les acteurs socioéconomiques

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région, OFB...
- **Porteurs de projets « types »** : Acteurs de protection de la nature
- **Partenaires techniques** : OFB, ADEME, Cerema, DREAL, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la transition énergétique, et de la recherche
- **Partenaires financiers potentiels** : ADEME, Etat, Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Dispositifs nationaux et internationaux : Labels Villes et Villages étoilés et Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)
- OFB : Dispositif TEN
- Région : AAP Nature et transitions

ACTION
n° 24

Renforcer la mise en place de la trame noire en complément de la Trame Verte et Bleue

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 2.5)
- **Néo Terra** : 45. Accompagner les territoires dans leur transition écologique et énergétique
- **SRADET** : Objectif 50. Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première "région étoilée" de France [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

